

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 187 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI représenté par Doudja BOUKRINE - Mireille BALLETTI représentée par Sandrine MAUREL - Guy BARRET représenté par Régis MARTIN - Moussa BENKACI représenté par

Francis TAULAN - Julien BERTEI représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Gérard FRAU - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Romain BUCHAUT représenté par Olivier FREGEAC - René-Francis CARPENTIER représenté par Vincent GOYET - Emmanuelle CHARAFE représentée par Frédéric GUELLE - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Jean-Jacques COULOMB représenté par Frédéric GIBELOT - Bernard DEFLESSELLES représenté par Alexandre DORIOL - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Vincent KORNPORST représenté par Perrine PRIGENT - Pierre-Olivier KOUBIFLOTTE représenté par David GALTIER - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MESNARD représenté par José MORALES - Claudie MORA représentée par Patrick GRIMALDI - Yves MORAINÉ représenté par Bruno GILLES - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Didier KHELFA - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick PIN représenté par Magali GIOVANNANGELI - Pauline ROSSELL représentée par Eric SEMERDJIAN - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Louis VINCENT représenté par Jacques BOUDON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL - Mathilde CHABOCHE - Robert DAGORNE - Agnès FRESCHÉL - Samia GHALI - Sophie GRECH - Sophie JOISSAINS - Michel LAN - Bernard MARANDAT - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Dona RICHARD - Lionel ROYER-PERREAUT - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Fabrice POUSSARDIN représenté à 14h15 par Richard MALLIE - François BERNARDINI représenté à 14h54 par Eric CASADO - Patrick PAPPALARDO représenté à 15h00 par Guy TEISSIER - Françoise TERME représentée à 15h40 par Nicolas ISNARD - Jean-Pierre SERRUS représentée à 15h43 par Amapola VENTRON.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA à 15h11 - Sophie GUERARD à 15h12 - Henri PONS à 15h30 - Sabine BERNASCONI à 15h30 - Ulrike WIRMINGHAUS à 15h30 - Magali GIOVANNANGELI à 15h30 - Jessie LINTON à 15h42 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h45.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-001-17536/25/CM

**■ Dispositif de soutien pour l'acquisition et l'installation d'outils pour lutter contre les dépôts sauvages - Création du fonds et cadre d'intervention de la politique de subventionnement
118022**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence entend participer activement à la lutte contre les décharges sauvages et souhaite s'engager aux côtés des communes pour préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie des habitants.

Dans cette perspective, la Métropole met en place un dispositif d'accompagnement basé sur deux axes principaux : le déploiement d'actions de communication ciblées et l'octroi d'aides matérielles pour renforcer les capacités des communes.

Le dispositif de soutien a pour objectif stratégique :

- Communication ciblée pour sensibiliser et responsabiliser :

La Métropole s'emploie à sensibiliser les citoyens aux conséquences des décharges sauvages sur l'environnement, la santé publique et la qualité de vie. Pour ce faire, elle peut déployer des campagnes de communication adaptées aux différents publics.

- Aides matérielles pour renforcer les capacités des communes :

La Métropole accorde une attention particulière à l'installation de systèmes de vidéosurveillance sur les sites stratégiques.

- Collaboration intercommunale et renforcement des contrôles :

La Métropole encourage une coordination étroite entre les communes pour partager les bonnes pratiques et optimiser les ressources. Par ailleurs, en favorisant l'aide à l'acquisition, la métropole renforce le lien avec les forces de l'ordre pour renforcer les contrôles et sanctionner les infractions.

- Vers une gestion durable des déchets :

Au-delà de la répression, la Métropole mise sur la prévention et l'éducation pour instaurer une gestion durable des déchets. Par ailleurs, la Métropole s'investit dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour le secteur du bâtiment. Ce dispositif vise à responsabiliser les acteurs du secteur en leur imposant la prise en charge des déchets issus des travaux de construction, de rénovation et de démolition. Les éco-organismes facilitent la mise en place de points de collecte dédiés et encouragent la valorisation de ces déchets dans une logique d'économie circulaire.

Le dispositif s'adresse aux communes de la Métropole et concerne l'acquisition, la pose et l'installation de caméras fixes ou mobiles visant à assurer la prévention et la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets conformément à l'article L.251-2 du Code de la Sécurité Intérieure.

Les aides attribuées dans le cadre de ce dispositif prennent la forme de fonds de concours.

Le dispositif est mis en place pour une durée de 5 ans, de 2025 à 2029.

Le montant alloué dépend notamment du nombre d'habitants de la commune ou de sa superficie et se limite à une demande par année civile par commune (la date de la délibération étant retenue), le critère retenu entre celui du nombre d'habitants ou de la superficie de la commune sera à préciser par la commune au moment du dépôt de la demande, à savoir :

- Une caméra et son installation financées à 50% par année civile, pour les communes jusqu'à 10.000 habitants ou jusqu'à 15 kms² de superficie ;
- 2 caméras financées et l'installation à 50% par année civile, pour les communes de 10.000 jusqu'à 20.000 habitants ou de 15 à 25 kms² de superficie ;
- 3 caméras financées à 50% et l'installation par année civile, pour les communes de 20.000 jusqu'à 30.000 habitants ou de 25 à 35 kms² de superficie ;
- 4 caméras financées et l'installation à 50% par année civile, pour les communes de 30.000 jusqu'à 40.000 habitants ou de 35 à 50 kms² de superficie ;
- 5 caméras financées et l'installation à 50% par année civile, pour les communes de 40.000 jusqu'à 50.000 habitants ou de 50 à 70 kms² de superficie ;
- 6 caméras financées et l'installation à 50% par année civile, pour les communes de 50.000 jusqu'à 100.000 habitants ou de 70 à 100 kms² de superficie ;
- 7 caméras financées et l'installation à 50% par année civile, pour les communes de 100.000 jusqu'à 250.000 habitants ou de 100 à 150 kms² de superficie ;
- 10 caméras financées et l'installation à 50% par année civile, pour les communes de 250.000 à 500.000 habitants ou de 150 à 200 kms² de superficie ;
- 15 caméras financées et l'installation à 50% par année civile, pour les communes de plus de 500.000 habitants ou de plus de 200 kms² de superficie.

Le montant de l'aide est plafonné à 50% du montant HT du projet. De plus, le montant total de l'aide ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 portant révision du règlement budgétaire et financier.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de promouvoir la lutte contre les décharges sauvages.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la création d'un fonds pour l'acquisition, la pose et l'installation de caméras fixes ou mobiles de vidéosurveillance afin de lutter contre les décharges sauvages.

Article 2 :

Est approuvé le cadre d'intervention du dispositif de soutien pour l'acquisition et l'installation d'outils pour lutter contre les dépôts sauvages ci-annexé.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, en section d'investissement : autorisation de programme n° AP-A310G20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°250182200D, « Financements des acquisitions et installations de vidéo surveillance dans la lutte contre les décharges sauvages (fonds de concours) », selon l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée établi comme suit :

- CP 2025 : 500 000 euros TTC,
- CP 2026 : 500 000 euros TTC,
- CP 2027 : 500 000 euros TTC,
- CP 2028 : 500 000 euros TTC,
- CP 2029 : 500 000 euros TTC.

Ces crédits relèvent de la politique « Appui et Ressources », de la sous-politique « Finances » et du programme « Solidarité avec les communes » et seront exécutés par le service gestionnaire « 1DGS ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL